

N° 27

Séance du 14 septembre 2021

OBJET :

**BUDGET EAU
POTABLE :**
**APPROBATION
DU TRANSFERT
DU RÉSULTAT
DE LA COMMUNE
DE GRÉZIEUX-LE-
FROMENTAL**

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le 07 septembre 2021 s'est réuni à Montbrison à 19h30 le mardi 14 septembre, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

Présents : Marc ARCHER, René AVRIL, Gérard BAROU, André BARTHELEMY, Christiane BAYET, Christophe BAZILE, Hervé BEAL, Abderrahim BENTAYEB, Lyliane BEYNEL, Georges BONCOMPAIN, Roland BONNEFOI, Jean-Yves BONNEFOY, Roland BOST, Jean-Pierre BRAT, Hervé BRU, Annick BRUNEL, David BUISSON, Thierry CHAVAREN, Laure CHAZELLE, Jean-Baptiste CHOSSY, Simone CHRISTIN-LAFOND, Patrice COUCHAUD, Claudine COURT, Bernard COUTANSON, Bertrand DAVAL, Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Jean Maxence DEMONCHY, Serge DERORY, Christophe DESTRAS, Thierry DEVILLE, Marcelle DJOUHARA, Catherine DOUBLET, Pierre DREVET, Daniel DUBOST, Paul DUCHAMPT, Jean-Marc DUFIX, Jean-Marc DUMAS, Yves DUPORT, Joël EPINAT, Stéphanie FAYARD, Alban FONTENILLE, François FORCHEZ, Jean-Paul FORESTIER, René FRANÇON, André GACHET, Marie-Thérèse GAGNAIRE, Carine GANDREY, Pierre GARBIL, Jean-Claude GARDE, Olivier GAULIN, André GAY, Cindy GIARDINA, Pierre GIRAUD, Nicole GIRODON, Marie-Thérèse GIRY, Thierry GOUBY, Valéry GOUTTEFARDE, Jean Marc GRANGE, Martine GRIVILLERS, Dominique GUILLIN, Alféo GUIOTTO, Valérie HALVICK, Thierry HAREUX, Jean-René JOANDEL, Olivier JOLY, Michelle JOURJON, Eric LARDON, Alain LAURENDON, Nathalie LE GALL, Patrick LEDIEU, Cécile MARRIETTE, Yves MARTIN, Christelle MASSON, François MATHEVET, Martine MATRAT, Rachel MEUNIER-FAVIER, Frédéric MILLET, Mickaël MIOMANDRE, Thierry MISSONNIER, Jean-Philippe MONTAGNE, Alexandre PALMIER, Quentin PÂQUET, Marc PELARDY, Pascale PELOUX, Hervé PEYRONNET, Marie-Gabrielle PFISTER, Christophe POCHON, Frédéric PUGNET, Pascal ROCHE, Pierre-Jean ROCHETTE, Patrick ROMESTAING, Julien RONZIER, David SARRY, Frédérique SERET, Christian SOULIER, Georges THOMAS, Gilles THOMAS, Jean-Paul TISSOT, Bernard TRANCHANT, Pierre VERDIER, Gérard VERNET, Stéphane VILLARD

Absents remplacés : Christiane BRUN-JARRY par Bruno LOUBATIERE, EVELYNE CHOUVIER par David MURE, Colette FERRAND par Pierre BARTHELEMY, Sylvie GENE BRIER par Alain DUMOULIN, Serge GRANJON par Jean-Yves FAURE, Michel JASLEIRE par Delphine IMBERT, Monique REY par Agnès GUITAY, Michel ROBIN par Jocelyne BARRIER, Yannick TOURAND par Vivien BROUILLAT

Pouvoirs : Sylvie BONNET à Thierry HAREUX, Stéphanie BOUCHARD à David BUISSON, Christophe BRETTON à Thierry GOUBY, Martine CHARLES à Marcelle DJOUHARA, Pierre CONTRINO à Olivier GAULIN, Béatrice DAUPHIN à Pascale PELOUX, Géraldine DERGELET à Catherine DOUBLET, Flora GAUTIER à Jean-Baptiste CHOSSY, Gilbert LORENZI à Alain LAURENDON, Rambert PALIARD à Quentin

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20210914-20210914_CC_D27-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/09/2021



PÂQUET, Nicole PINEY à Yves MARTIN, Ghyslaine POYET à Nathalie LE GALL, Carole TAVITIAN à François MATHEVET

Absents excusés : Christian CASSULO, Alain LIMOUSIN, Gérard PEYCELON, Denis TAMAIN

Secrétaire de séance : GUIOTTO Alféo

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	128
Nombre de membres présents :	111
Nombre de membres suppléés	9
Nombre de pouvoirs :	13
Nombre de membres absents non représentés :	4
Nombre de votants :	124

Vu les articles L5211-1 et suivants et L5216-5 et suivants du code général des collectivités territoriales,

La loi NOTRe du 7 août 2015 a décidé du transfert obligatoire de la compétence eau potable aux communautés d'agglomération au 1er janvier 2020.

Les budgets annexes communaux ont donc été clôturés au 31/12/2019.

Par une délibération en date du 15 décembre 2020, le conseil communautaire a approuvé le transfert des résultats de clôture des 31 budgets annexes communaux qui ont été clôturés au 31/12/2019 dans le cadre du transfert obligatoire de la compétence eau à l'agglomération au 1^{er} janvier 2020.

La commune de Grézieux-le-Fromental ne figurait pas dans la liste annexée à cette délibération car elle n'avait pas de budget annexe eau en 2019, dans la mesure où elle avait adhéré au SIVAP en 2016 pour la gestion de son service de l'eau.

Cependant, par une délibération datée du 4 juillet 2017, le comité syndical a refusé de prendre en charge le déficit global de clôture de 20 379,28 € que le budget annexe communal présentait au moment du transfert au SIVAP.

La commune sollicite le conseil communautaire pour la prise en charge de ce déficit par le budget eau communautaire.

Dans la mesure où il s'agit d'une obligation réglementaire pour Loire Forez agglomération, qui doit reprendre les résultats des communes dans le cadre du transfert de la compétence eau potable, il est proposé que Loire Forez agglomération prenne en charge ce déficit qui se décompose comme suit :

- Déficit de fonctionnement de – 11 049,28 €
- Déficit d'investissement de – 9 330,00 €

Après en avoir délibéré par 123 voix pour et 1 abstention, le conseil communautaire :

- approuve la prise en charge du déficit du budget annexe eau de la commune de Grézieux-le-Fromental constaté à fin 2015 comme suit :
 - Déficit de fonctionnement de – 11 049,28 €
 - Déficit d'investissement de – 9 330,00 €

Fait et délibéré, à Montbrison, le 14 septembre 2021.

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le Président
Christophe BAZILE

*Le Président,
- certifie que le présent acte est exécutoire
en application des dispositions de l'article L2131 du CGCT,
transmis en sous-préfecture
- informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès
de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon
via le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois
à compter de sa réception par le représentant
de l'Etat et de sa publication*

*Pour le Président, par délégation,
Virginie AULAS,
directrice générale des services*